

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le deux janvier 2025 se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE.

Monsieur, Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Etaients présents : Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD*
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET*
Véronique HELLEUX

Absent excusé : Jean SELLIER

*Arrivés en cours de séance

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau communautaire du jeudi 12 décembre 2024

Economie

- Attribution du marché de réalisation d'une mission de suivi et d'accompagnement portant sur le développement économique du territoire de la Communauté de communes des Pays de L'Aigle

Scolaire

- Attribution du marché d'assurances pour l'opération de travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo à l'Aigle

Le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 12 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

- **Délibération n°2025-01-09-001**

Attribution du marché de réalisation d'une mission de suivi et d'accompagnement portant sur le développement économique du territoire de la Communauté de communes des Pays de L'Aigle.

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux finances informe les membres du bureau qu'un marché visant à la réalisation d'une mission de suivi et d'accompagnement portant sur le développement économique du territoire de la Communauté de communes a été lancé pour pallier l'absence de personnel au sein de la direction du développement économique à la suite du départ de deux agents et au regard des difficultés de recrutement rencontré pour le poste de chargé de mission.

Après consultation 2 offres ont été remises dans les délais.

Monsieur LE GLAUNEC présente le rapport d'analyse des offres.

Sur la base de cette analyse, il est proposé au Bureau d'attribuer le marché à LDA (Les développeurs Associés), filiale de la Shema.

Madame VIOLET est arrivée à 18h39.

Monsieur BRIZARD est arrivé à 18h41.

Philippe VAN-HOORNE : Avec LDA, c'est la présence d'une personne pendant 2 jours.

Michel LE GLAUNEC : Avoir une présence 2 jours par semaine c'est déjà mieux.

Guy MARTEL : On s'engage pour combien de temps ?

Pierre LACROIX : 1 an renouvelable 3 fois.

Guy MARTEL : La somme est donc de 60 000 € pour 2 jours de présence par semaine, cela n'est pas négligeable. Pour ce budget, nous pourrions avoir une personne à temps plein au sein de la CdC. Je comprends bien que le problème est de trouver la personne avec les compétences adéquates.

Pierre LACROIX : Les frais des déplacements sont intégrés dans le montant.

Guy MARTEL : Nous n'aurions pas ces frais si la personne était sur place.

Philippe VAN-HOORNE : Il faudra donc se reposer la question sur le service économie. Le travail réalisé par LDA est considérable, ils ont contacté toutes les entreprises du territoire pour faire un état et connaître leur projet. Mais se sont des éléments qui n'évoluent pas constamment et donc qui ne sont pas à refaire cette année. C'est pourquoi il faudra être vigilant.

Guy Martel : Si nous arrivons à recruter une personne avant la fin du contrat des 1 an, peut-on résilier ?

Pierre LACROIX : Oui, nous pourrions résilier mais moyennant une indemnité.

Philippe VAN-HOORNE : Nous devons donc relancer le recrutement en juin ou juillet.

Serge DELAVALLÉE : Si je comprends bien le poste que nous recherchons à l'économie aurait bien la compétence de faire ce travail ?

Pierre LACROIX : C'est le but, nous avons tenté de recruter sur un poste de catégorie B, mais visiblement c'est un poste de catégorie A. Nous allons revoir notre annonce.

Vincent ROUSSEL : Le service économie a un enjeu économique mais aussi la gestion des Pôles de santé.

Philippe VAN-HOORNE : Aujourd'hui les pôles de santé sont gérés seulement de façon administrative par la personne qui est en place.

Véronique HELLEUX : Cela veut dire que nous devons recruter une personne de catégorie A.

Philippe VAN-HOORNE : La personne recruter devra aller à la rencontre des chefs d'entreprise, donc il faut certaines compétences afin de comprendre leur besoin et si besoin de pouvoir les conseiller.

Pierre LACROIX : Il y a aussi de la coordination et du pilotage de projet, nous l'avons vu sur Bois Aulard.

Vincent ROUSSEL : la subtilité de ce poste c'est qu'il faut à la fois quelqu'un qui soit capable d'interagir avec le microcosme économique, les entreprises, les chambres, la région etc... mais qui soit aussi capable de comprendre le mécanisme d'une collectivité territoriale avec les enjeux administratifs etc. Il faut qu'il soit polyvalent.

Michel LE GLAUNEC : Avec LDA nous avons la certitude d'avoir des gens qui ont la compétence. Il faut aussi que chaque élu puisse avoir contact avec cette personne.

Philippe VAN-HOORNE : En effet, cela est très important.

Monsieur VAN-HOORNE ne prend pas part au vote.

- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission ad hoc

Le bureau après avoir délibéré :

- **RETIENT**, pour le marché de réalisation d'une mission de suivi et d'accompagnement portant sur le développement économique du territoire de la Communauté de communes des Pays de L'Aigle la candidature de la société LDA (Les développeurs Associés) pour un montant annuel hors taxe de 60 080 € soit 72 096 € TTC.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	8

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2025-01-09-002

Attribution du marché d'assurances pour l'opération de travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo à l'Aigle.

Madame Helleux Vice-Présidente délégué au scolaire informe les membres du bureau que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'école Victor Hugo un marché d'assurance a été lancé. Ce marché vise la couverture en assurance Tout risque chantier et Dommage-ouvrage de l'opération de travaux de l'école Victor Hugo et ses annexes pendant les travaux de réhabilitation de l'école.

Après consultation 1 seule offre a été remise dans les délais.

Madame Helleux présente le rapport d'analyse des offres.

Il est précisé que l'assurance CNR (constructeur non réalisateur) intégrée au lot n°1 est destinée à couvrir la Shema, mandataire de la Cdc pour cette opération et fera l'objet d'une moins-value à la rémunération de la Shema.

Sur la base de cette analyse, il est proposé au Bureau d'attribuer le marché à l'entreprise WILLIS TOWERS WATSON France.

- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission

Le bureau après avoir délibéré :

- **RETIENT**, pour le marché d'assurance au lot 1 (Dommage-ouvrage), l'offre présentée par l'entreprise WILLIS TOWERS WATSON France pour un montant de 65 535.79 € TTC

- **RETIENT**, pour le marché d'assurance au lot 2 (Tout risque chantier), l'offre présentée par l'entreprise WILLIS TOWERS WATSON France pour un montant de 14 689,10 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

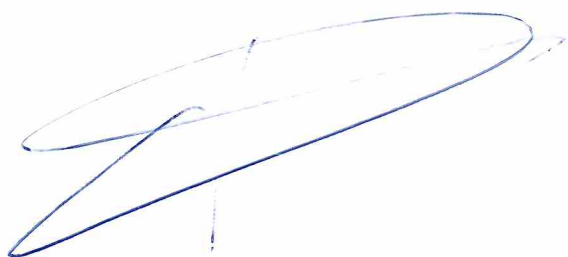
VOTE : UNANIMITÉ

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h54.

Le Secrétaire de Séance,
Guy MARTEL



Le Président,
Jean SELLIER

